

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DEMATERIALISE

D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Réunie le 4 mars 2022 à 14H00  
Séance n°2

- Sur 40 membres,

**Etaient présents ou représentés les 30 membres suivants : 28**

**Collège des Professeurs**

M. Jeanick BRISSWALTER

M. Luc PRONZATO

**Collège des Autres Enseignants**

Mme Anne VIGOUROUX

M. Marc DALLOZ

M. Michel GAUTERO

Mme Céline MASONI-LACROIX

M. Didier FORCIOLI

Mme Sarah LABAT-JACQMIN

**Collège des BIATSS**

M. Pascal CREMOUX

M. Erwan PHILIPPE

M. Florent DAUPHIN

**Collège des Etudiants**

M. Rémy BRUNY

M. Andrea ORABONA

**Représentants des Organismes de Recherche**

Mme Clara HERER, CNRS

Mme Frédérique LAVIROTTE, INRIA

**Personnalités Qualifiées**

**Représentants des Etablissements Composantes**

M. Stéphane MAZEVET, OCA

**Représentants des Etablissements associés**

Mme Elise TOSI, SKEMA

2

**Représentant des collectivités territoriales**

**Membres absents ayant donné procuration**

Mme Barbara MEAZZI à Mme Elise TOSI, SKEMA

M. Emmanuel BARRANGER, CAL à M. Marc DALLOZ

Mme Muriel DAL PONT LEGRAND à M. Marc DALLOZ

M. Pierre KORNPROBST à Mme Frédérique LAVIROTTE, INRIA

M. Philippe PAQUIS à Mme Elise TOSI, SKEMA

Mme EL SAYED à M. Rémy BRUNY

M. Jean- Philippe NABOT, INRAE à M. Stéphane MAZEVET, OCA

M. Arnaud CHOPLIN, IFMK à M. Stéphane MAZEVET, OCA

Mme Maryline CRIVELLO, AMU à M. Jeanick BRISSWALTER

M. Bernard ASSO, Conseil Départemental 06 à M. Jeanick BRISSWALTER

Mme Magali ALTOUNIAN, Métropole NCA à M. Pascal CREMOUX

**Etaient absents ou excusés les 12 membres suivants :**

Mme Anne LECHACZYNSKI, Verrerie de BIOT

M. Philippe CHARVIS, IRD

M. Dominique NOBILE, INSERM

M. Alain AVENA, Villa ARSON

Mme Donatienne MICHEL-DANSAC, CIRM

Mme Christine MALOT

M. Didier ABADIE, ERACM

Mme Elisabeth PECOU  
M. Charles GUEPRATTE, CHUN  
M. Jean ZIEGER, Ecoles d'Art & de Design  
M. Franck CHIKLI, Communautés Territoriales  
M. Bernard KLEYNHOFF, Conseil Régional PACA

### Invités présents

Mme Anne VUILLEMIN, EUR HEALTHY  
M. Régis BRANDINELLI, DGS  
M. Christophe PROUDHOM, Rectorat de Nice  
Mme LAETITIA COCHIN, VP Vie universitaire et de Campus  
Mme Sabrina LOUFRANI, VP Développement Ressources Humaines et Organisationnel  
M. Olivier BRUNO, EUR ELMI  
Mme Véronique VAN DE BOR, VP Politique Sociale, Egalité, Diversité  
M. Pierre BARONE, DVU  
Mme Nadine MARCHANDE, DRRT  
M. Noël DIMARCQ, VP Recherche et Innovation  
Mme Anne NAVARRO, DGSA  
Mme Frédérique BERTONCELLO, EUR ODYSSEE  
Mme Patricia ANDREA, CASUN  
M. Rani DANG, GREDEG  
Mme Sophie DEMOLOMBE, IMPC  
M. Sylvain DIGIORGIO, DRH  
M. Benjamin SEROR, DAJIM  
M. Luc DENEIRE, Polytech Sophia  
Mme Marie-Sophie BERGER, DAJIM  
Mme Nadine GROSSO, DAJIM

3

La séance est présidée par M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur. Elle débute à 14h00.

### I - PREAMBULE

#### **Présentation de points d'actualité par M. BRISSWALTER**

L'université soutient le peuple et les universités ukrainiennes mais aussi nos étudiants russes. Certaines actions ont été mises en place :

- La mobilisation de logements du *Faculty club* (financés conjointement avec l'IDEX), pour l'accueil des réfugiés ukrainiens
- Une cellule psychologique
- Une mission d'engagement des étudiants pour accueillir les dons
- Dans le cadre du programme de recherche avancée, la mise à disposition de positions spécifiques pour les enseignants chercheurs ukrainiens.

#### **Accueil des nouveaux membres élus titulaires et suppléants du collège des usagers**

- M. Rémy BRUNY Titulaire, M. Youssef BRAHMI Suppléant
- Mme Eva EL SAYED Titulaire, Mme Chloé MALVACHE Suppléante
- M. Andrea ORABONA Titulaire, Mme Gaëlle MERIAN Suppléante

M. BRUNY, étudiant en master 1 ergonomie, cognitive et technologie numérique, Président de la FACE 06, élu au conseil d'administration.

Mme EL SAYED, étudiante en 4<sup>ème</sup> année de maïeutique, élue au conseil d'administration.

M. ORABONA, étudiant en master de sciences politiques, Président de l'UNI06, élu au conseil d'administration.

## 1) APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES 25 NOVEMBRE ET 16 DECEMBRE 2021

### Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

Les demandes de modifications de M. PRONZATO ont été prises en compte :

- PV du 16 décembre 2021 :
  - Page 17 : "Le ministère a décidé de supprimer le contingent national par section pour la promotion des EC".
  - 4 lignes plus bas : "cela participe bien de l'intention d'affaiblir le statut national des EC par des décisions locales de promotion et de recrutement, les collègues..."

Les procès-verbaux des conseils d'administration des 25 novembre et 16 décembre 2021 sont approuvés à l'unanimité des voix.

4 *M. PRONZATO souhaite des précisions sur le projet d'ouverture d'un nouveau campus à Nice de l'école Centrale de Marseille, structuré autour d'une école d'ingénieur. Etant donné que ce projet d'envergure se construit en partenariat avec Université Côte d'Azur, il voudrait savoir quelles en seraient les conséquences en termes d'organisation de l'enseignement.*

*M. BRISSWALTER précise que l'école Centrale de Marseille souhaite s'implanter sur le territoire azuréen et que le travail engagé est extrêmement positif. Ce campus sera co-construit avec les EUR concernées et Polytech Nice. Le ministère octroie à Ecole Centrale de Marseille des renforts de postes qui auront un impact favorable pour nos laboratoires. L'installation de ce campus sera progressive et supposera une bonne coordination car les formations de ce nouveau campus ne devront pas se superposer avec celles d'UCA.*

## II – QUESTIONS RESSOURCES HUMAINES

### 2) LPR : CHAIRES DE PROFESSEUR JUNIOR 2022

#### Présentation de Mme Sabrina LOUFRANI, Vice-présidente Développement Ressources Humaines et Organisationnel

Un avis favorable du comité de pilotage d'établissement du 21 février 2022 a été rendu.

Un avis du comité technique du 23 février 2022 a été rendu.

Un avis favorable du conseil académique du 3 mars 2022 a été rendu (42 voix pour, 5 voix contre et 6 abstentions).

- Pour rappel 2 chaires de professeur junior ont été ouvertes en 2021 pour l'accès au corps des Professeurs des Universités et sont en cours de recrutement.

#### Calendrier de la campagne au titre de 2022

Lancement de la 2 <sup>ème</sup> campagne d'appel à manifestations d'intérêt par le MESRI	6 janvier 2022
Remontée des demandes par les EUR	Au plus tard le 10 février 2022
COFIL établissement	21 février 2022
Envoi des demandes à la DGRH	Au plus tard le 22 février 2022
Comité Technique (volumétrie)	23 février 2022
Conseil Académique (profils)	3 mars 2022
Conseil d'Administration (décision)	4 mars 2022
Publication du nombre de postes octroyés par le MESRI	Mi-mars 2022
Publication des appels à candidature	Du 4 avril au 4 mai 2022
Proposition composition CDS	Avant le 2 mai 2022
Examen des compositions de CDS en CACR	12 mai 2022
Travaux des CDS	Du 13 mai au 15 juin 2022
Validation en CACR	5 juillet 2022
Signature du contrat	Juillet 2022

5

Dans le cadre de la stratégie d'Université Côte d'Azur pour le recrutement des enseignants-chercheurs, approuvée en Conseil d'Administration le 21 septembre 2021, le recrutement sur CPJ est destiné à un jeune chercheur à fort rayonnement national ou international. Le recrutement de professeurs juniors par une commission *ad hoc*, sur un contrat à durée déterminée de droit public, sera envisagé de façon exceptionnelle, si le recrutement correspond à un objectif stratégique de l'établissement et s'il entre dans le cadre d'une opération de co-construction de la politique de site avec les partenaires de l'établissement (organismes de recherche, établissements associés ou encore collectivités).

Sauf opportunité exceptionnelle, le nombre de CPJ ouvertes chaque année ne devra pas dépasser les 10 % du nombre total de postes de PR mis au concours.

En outre, lorsque la personne recrutée sur une CPJ aura satisfait aux objectifs fixés dans son parcours de titularisation et sera déclarée apte à exercer les missions de Professeur des Universités par la commission de titularisation, l'établissement sera particulièrement attentif à ce qu'elle bénéficie, à l'issue de la période de chaire, de toutes les conditions pour pérenniser sa position au sein d'Université Côte d'Azur.

## Volumétrie

- Pour la campagne 2022, le volume de recrutement des chaires de professeur junior est fixé à deux comme en 2021.
- Ce volume reste conforme à la stratégie d'établissement validée en Conseil d'Administration qui fixe une part maximale à 10% des ouvertures de concours de Professeur des Universités.
- Pour rappel, 22 concours de Professeur des Universités sont ouverts pour 2022.

## Présentation de M. Noël DIMARCO, Vice-président Recherche et Innovation

### Croisement des priorités EURs / Etablissements

- 9 sujets remontés par les EUR (SPECTRUM/5 ; ODYSSEE/1 ; ELM/1 ; DS4H/1 ; LIFE/1) + 1 par Polytech
- Echanges avec organismes et établissements (CNRS, IRD, INRAE, INSERM, Centrale)
- Evolution de la position du CNRS par rapport à 2021 (le CNRS a déposé des demandes de CPJ)
- Nouvelles opportunités de portage par des ONR / établissements

### CPJ 2022 portées par le CNRS

- Stockage sur ADN/Polymères (I3S - en ligne avec sujet remonté par DS4H)  
La CPJ concerne a priori 2 labos (I3S chez nous et un autre labo de Rennes) mais coordination scientifique du PEPR MolecularArxiv au niveau d'I3S. → Fiche déposée par UCA pour soutenir la CPJ portée par le CNRS
- Substances naturelles / analyse métabolomique d'écosystèmes vivants (holobiontes) (ICN – sujet qui n'est pas remonté des EUR de notre côté). Cinq laboratoires sont fléchés en France (dont ICN à UCA). Thématique très importante pour le CNRS.

### CPJ 2022 portées par d'autres ONR / établissements

- CPJ portée par IRD sur Migrations, frontières et circulations internationales (URMIS ; en ligne avec sujet remonté par ODYSSEE)
- Information quantique déposée par Centrale (INPHYNI ; en lien avec sujet remonté par SPECTRUM)
- Remarque : CPJ INRAE pour ISA (biocontrôle) plutôt en 2023

### CPJ 2022 portées par UCA

- Modélisation des exoplanètes (LAGRANGE ; sujet remonté par SPECTRUM) (sujet déjà identifié pour les CPJ 2021)
- Economie de l'IA et innovation (GREDEG, partenariat local avec SKEMA ; sujet remonté par ELM/1)
- + remontée au ministère d'une fiche sur Stockage sur ADN / Polymère (I3S, sujet remonté par DS4H) pour soutenir la CPJ portée par le CNRS sur le même sujet.

M. PRONZATO redoute que se reproduise le même type de fonctionnement que celui des postes du projet 3IA, notamment sur la détermination des profils, qui, idéalement, devrait s'appuyer sur l'avis des conseils de laboratoire.

M. DIMARCQ déclare que les EUR et directions de laboratoire s'organisent pour faire des remontées en fonction des thématiques et partenariats ; toutefois le calendrier contraint de cette année a pu perturber le fonctionnement.

M. PRONZATO, sur le principe même des CPJ et plus largement sur le déploiement de la LPR, souhaite lire un texte qui aurait pu faire l'objet d'une motion :

« Malgré les vives oppositions qu'elle a suscitées, la Loi de Programmation de la Recherche (LPR), votée il y a un peu plus d'un an, est à présent déployée dans les universités et organismes de recherche. Sa mise en œuvre constitue une attaque sans précédent contre le statut national des enseignant-es-chercheur-es (EC) et les libertés académiques.

La possibilité de recruter des EC sans qualification par le Conseil National des Universités (CNU), la mise en place d'un nouveau Régime Indemnitaire des Personnels et Enseignants Chercheurs (RIPEC) permettant aux président-es d'université de décider en dernier ressort de l'attribution des primes, l'instauration d'une procédure de « repyramidage » pour laquelle l'avis du CNU n'est que consultatif, la suppression annoncée du contingentement national des promotions accordées par le CNU (même si le ministère a finalement retiré – pour combien de temps ? – son projet face à la mobilisation de la Commission Permanente du CNU), sont autant de menaces exercées sur l'indépendance et l'autonomie des EC. L'ensemble de leur carrière, de leur recrutement jusqu'à l'attribution des primes auxquelles elles/ils peuvent prétendre, se trouve ainsi soumis aux décisions d'un pouvoir local, ouvrant large la porte au risque de dérive clientéliste. Disposer d'une Université qui se tient sage, voilà peut-être plutôt l'objectif.

Une attaque des plus graves porte sur le recrutement sur contrat précaire par des Chaires de Professeur Junior (CPJ). Le recrutement en CDD de 3 à 6 ans, avec des objectifs thématiques et opérationnels contractuellement fixés à l'avance, est contraire à la nécessaire autonomie inhérente au métier d'EC. En introduisant des disparités importantes dans les carrières et dans les moyens mis à disposition dans l'environnement de travail, les CPJ vont fragiliser les collectifs d'enseignement et de recherche. De plus, le passage par un statut précaire n'a aucune utilité et n'apporte aucune garantie concernant le niveau de qualification des personnels que l'on souhaite recruter. Enfin, l'annonce d'un nombre très limité de recrutements sur CPJ sensés correspondre à des postes « en plus » ne peut rassurer que ceux qui voudront bien y croire : le CNRS avait annoncé qu'il préférerait se limiter à apporter un soutien aux CPJ par un financement durant la période du CDD, avant une intégration comme professeur-e dans un autre établissement. Son PDG vient d'annoncer maintenant qu'il envisageait 25 CPJ pour 2022 avec intégration comme Directrice ou Directeur de Recherche au CNRS à partir de 2025. Dans un contexte de masse salariale contrainte, ces 25 CPJ envisagées pour 2022 au CNRS seront autant de postes en moins aux concours de chercheuses et chercheurs à partir de 2025. Comment ne pas craindre que ces premières CPJ ne soient qu'un cheval de Troie et que ce soit l'ensemble des futurs recrutements dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche qui se profile ainsi ?»

La campagne de Chaires de professeurs junior 2022 est approuvée à la majorité des voix, 18 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention.

### 3) LPR : REPYRAMIDAGE 2021 ET 2022

#### Présentation de Mme Sabrina LOUFRANI, Vice-présidente Développement Ressources Humaines et Organisationnel

Un avis favorable du comité de pilotage d'établissement du 21 février 2022 a été rendu.

Un avis du comité technique du 23 février 2022 a été rendu.

L'établissement se base sur une analyse croisée multicritères pour faire une proposition de décisions aux instances, en s'appuyant sur les critères suivants :

- Disciplines prioritaires identifiées par le MESRI
- Nos ratios MCF-PR par section CNU
- Notre vivier de MCF éligibles
- Nos ratios hommes-femmes chez les PR par section CNU
- Les postes de PR ouverts dans la campagne 2022
- Les MCF IUF non encore passés PR

#### Campagne 2021 de Repyramidage des Enseignants Chercheurs.

Proposition des sections CNU et catégorie de population

5 possibilités dont 4 MCF Hors Classe et 1 MCF Classe Normale

- Section 1 – Droit privé et sciences criminelles
- Section 25 – Mathématiques
- Section 34 – Astronomie, astrophysique
- Section 69 – Neurosciences
- Section 71 – Sciences de l'information et de la communication

8

La campagne 2021 de repyramidage des Enseignants Chercheurs est approuvée à la majorité des voix, 17 voix pour et 9 abstentions.

#### Campagne 2022 du Repyramidage des Enseignants Chercheurs.

Proposition des sections CNU et catégorie de population

6 possibilités dont 5 MCF Hors Classe et 1 MCF Classe Normale

- Section 6 – Sciences de gestion et du management
- Section 9 – Langue et littérature françaises
- Section 11 – Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes
- Section 61 – Génie informatique, automatique et traitement du signal
- Section 70 – Sciences de l'éducation
- Section 74 – Sciences et techniques des activités physiques et sportives

La campagne 2022 de repyramidage des Enseignants Chercheurs est approuvée à la majorité des voix, 19 voix pour et 9 abstentions.



Le Directeur Adjoint de DS4H ajoute qu'il aurait été intéressant de connaître les valeurs de ces critères. Parmi ces critères il y a les rapports PR et MCF par section.

Mme VIGOUROUX déclare qu'il aurait été intéressant de connaître le processus de décision.

M. BRISSWALTER approuve cette remarque et ajoute que le cadrage ministériel ne sera pas automatiquement appliqué, l'établissement a ses spécificités notamment dans le domaine des mathématiques. L'ensemble des universités IDEX est opposé à la façon dont se met en œuvre le repyramidage car il y a un micro management extrêmement contraignant qui entrave un recrutement le plus ouvert possible, ce qui se traduit par l'obligation de cibler une section plutôt que des groupes de sections. Tout comme la partition 3 /4 ;1 /4 hors classe MCF.

#### 4) LPR : REGIME INDEMNITAIRE 2022 DES ENSEIGNANTS CHERCHEURS

##### Présentation de Mme Sabrina LOUFRANI, Vice-présidente Développement Ressources Humaines et Organisationnel

Un avis du comité technique du 23 février 2022 a été rendu.

Un avis du conseil académique du 3 mars 2022 a été rendu.

##### Le contexte

Nouveau régime indemnitaire en 3 composantes :

- Prime statutaire qui remplace la prime de recherche d'enseignement supérieur.
- Prime fonctionnelle qui remplace les primes pour charge administratives et primes pour responsabilité pédagogique.
- Prime individuelle qui remplace la PEDR Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche. Cette prime individuelle peut également être liée à la qualité des activités et à l'engagement professionnel des agents : l'investissement pédagogique, l'activité scientifique, les tâches d'intérêt général et au titre de l'ensemble des missions. Les montants et la ventilation ne sont pas encore décidés.

##### Calendrier prévisionnel 2022

Présentation CT (critères transitoires)	23/02/2022
Présentation CAC (critères transitoires)	03/03/2022
Validation CA exceptionnel (critères transitoires)	04/03/2022
Dépôt des candidatures sur ELARA/GALAXIE	Du 03/03/2022 10h au 31/03/2022 16h
Vérification recevabilité des dossiers par la DRH	Du 01/04/2022 au 15/04/2022
Etude des dossiers (2 rapporteurs)	Du 18/04/2022 au 09/05/2022
CAC R (Avis)	12/05/2022
Saisie des avis dans GALAXIE	Au plus tard le 20/05/2022 17h
Etudes et avis sections CNU	Entre le 24/05/2022 et le 29/09/2022

Saisie des avis des sections CNU	Au plus tard le 29/09/2022 à 16h
Décision d'attribution par le Président	Novembre 2022
Saisie des attributions dans GALAXIE	Au plus tard le 14/12/2022 à 16h

- L'ensemble des critères proposés pour l'analyse des candidatures à la prime individuelle des personnels enseignants-chercheurs d'Université Côte d'Azur doit être compris comme un référentiel commun de critères renvoyant à des activités et des responsabilités qui attestent d'un investissement remarquable au niveau de l'établissement dans les trois domaines que sont la pédagogie, la recherche et les tâches d'intérêt général. L'analyse doit considérer l'importance et la qualité de l'investissement.
- Pour un enseignant-chercheur candidat à l'attribution d'une prime individuelle, il ne s'agit pas de répondre à tous les critères dans chaque domaine. Ces derniers doivent servir de grille de référence.
- L'analyse doit se faire sur les 4 dernières années : du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021.
- Toute responsabilité doit être prise en compte à partir du moment où elle a été assurée pendant au moins 2 ans

Critères pour l'investissement pédagogique durant les 4 dernières années

Qualité de l'activité d'enseignement	Activité d'enseignement auprès d'un public divers
	Enseignement dans différents Niveaux (licence, master, doctorat)
	Enseignement de différente Nature (cours magistraux, TP, TD)
	Type de formation (formation initiale / en apprentissage / continue, professionnelle, présentielle / à distance)
	Effectifs
	Absence de récurrence de sous-service ou service avec heures complémentaires au-delà de 192 HeqTD
	Fabrication et utilisation de ressources pédagogiques partagées au niveau local ou national
	Encadrement de travaux de fin d'étude, d'apprentis et de stages
	Transformation pédagogique reconnue par la grille de transformation pédagogique de l'établissement (attribution de prime) ou lauréat de prix (exp : JIPES, etc.)
Responsabilités pédagogiques	Direction pédagogie ou formation en alternance au niveau composante
	Responsabilités pédagogiques au niveau composante (équipe, diplôme, mention, parcours)
	Porteur de projet relatif à la formation au sens large ou à la transformation pédagogique au niveau composante et/ou de l'établissement
	Responsabilité pédagogique transversale (exp : ROSP, référentes ou référents PAS-LAS, stages, soutien à l'entrepreneuriat, etc.)
Diffusion, rayonnement, activités internationales	Responsabilité de collaborations internationales
	Implication dans les réseaux professionnels
	Montage de formations à l'international

Critère pour l'activité scientifique durant les 4 dernières années

Qualité de la production scientifique sur la période de référence	Articles dans revues internationales indexées (HCERES ou ISI ou Scimago)
	Articles dans revues nationales indexées (HCERES ou ISI ou Scimago)
	Ouvrages individuels et direction d'ouvrages collectifs
	Chapitres d'ouvrages
	Brevets, Licences, Logiciels
	Actes publiés de conférences internationales
Encadrement doctoral et scientifique	Habilitation à Diriger des Recherches
	Post-docs et ingénieurs
	Thèses soutenues en direction complète
	Thèses soutenues en co-direction (pourcentage)
	Thèses en cours en direction complète
	Thèses en cours en co-direction (pourcentage)
Diffusion des travaux, rayonnement et visibilité	Mémoires de Master 2 recherche soutenus
	Prix et distinctions scientifiques
	Présentations invitées dans des conférences internationales
	Collaborations scientifiques
	Expertise dans des instances étrangères ou internationales
	Expertise dans des instances nationales d'évaluation (HCERES, ANR, ANRT, etc.)
	Activités éditoriales (comités de rédaction, expertises revues labellisées, responsabilités d'ouvrages et de collections, etc.)
	Participation à des jurys de thèses ou d'HDR (hors établissement)
	Responsabilités et activités au sein de sociétés savantes ou d'associations
	Participation active à un réseau de recherche, invitations dans des universités étrangères, etc.
	Valorisation de la recherche en lien avec le secteur économique
Investissement dans des actions d'envergure dans le domaine Science & Société (diffusion de la culture scientifique, sciences participatives, etc.)	
Responsabilités scientifiques	Direction de projets ou programmes nationaux, européens ou internationaux
	Responsabilité de réseaux de recherche
	Responsabilité de plateformes, de bases de données
	Responsabilité de contrats de recherche (publics, fondations, associations, industriels, etc.)
	Responsabilité de formation Master

Critères pour les responsabilités collectives et d'intérêt général durant les 4 dernières années

<b>Responsabilités administratives</b>	Présidence, Vice-Présidence Université
	Pilotage de grands projets du PIA (direction de programme Idex, direction du 3IA, NCU, etc.)
	Responsabilité de missions ou de projets de l'établissement
	Direction de composante, d'école doctorale, de services communs
	Direction de structures de recherche (UMR, UPR, URE, unités internationales, structures fédératives, plateformes, etc.)
	Direction de département disciplinaire
<b>Responsabilités et mandats locaux et régionaux</b>	Membre (élu ou nommé) aux conseils centraux d'établissement (CA, CAC, CT, COPIL)
	Membre (élu ou nommé) aux conseils de composantes (CA, COPIL, COSP), de laboratoires, de départements disciplinaires
<b>Responsabilités et mandats nationaux et internationaux</b>	Membre (élu ou nommé) à des instances nationales (CNU, CoNRS, CSS, conseils des établissements publics, jurys de concours, etc.)
	Responsabilités exercées dans les agences nationales (HCERES, ANR, etc.)

M. PRONZATO demande des précisions sur l'encadrement des HDR.

Mme LOUFRANI explique qu'il s'agit d'une demande de rajout de ce critère en termes d'encadrement scientifique, par les collègues SHS, faite lors du dernier CAC.

M. DIMARCQ complète le propos : il fallait trouver des critères suffisamment généraux et qui pourraient s'adapter à chaque communauté scientifique de l'université, l'encadrement d'HDR remplit ces conditions.

M. PRONZATO pense que ces dispositifs calment le mécontentement ; mais l'attribution de ces primes place encore une fois les personnels dans un processus compétitif qui en définitive évite la question d'une réelle revalorisation des salaires. Ce dispositif n'est pas à la hauteur des attentes.

Le régime indemnitaire des enseignants chercheurs et des chercheurs ; critères transitoires d'attribution de la prime individuelle, est approuvé à la majorité des voix, 17 voix pour, 4 voix contre et 5 abstentions.

### III – QUESTIONS FINANCIERES

#### 5) DON D'ORDINATEURS AU PROFIT D'UNE ASSOCIATION

15

#### Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage

- Don d'ordinateurs sans valeur résiduelle au profit de l'association Actif Azur.

14 unités centrales Dell Optiplex 7010 SFF : 2014-05-08

14 unités centrales Dell Optiplex 7010 MT : 2014-12-12

10 unités centrales Dell Optiplex 790 MT : Matériel CFA EPURE, 2011-12-19

8 unités centrales HP Elite 8000 : 2010-12-04

- L'association s'engage à l'effacement des données et un certificat authentifiant cette action sera fourni à l'université.
- Créée en 1995, l'association ACTIF France a pour but de lutter contre l'exclusion du monde du travail et de favoriser la création d'emplois et le retour à la vie active de personnes en situation précaire, en proposant des contrats de travail en insertion dans l'informatique à des demandeurs d'emploi de longue durée, des bénéficiaires des minima sociaux et des jeunes avec peu de qualification.
- Depuis 2007, avec l'aide du CONSEIL GENERAL des ALPES MARITIMES, l'association ACTIF COTE D'AZUR gère localement un projet de réduction de la fracture numérique auprès des collégiens du département, en leur facilitant l'achat ordinateurs rénovés pour une somme très modeste.

Le don d'ordinateurs sans valeur résiduelle au profit de l'association Actif Côte Azur est approuvé à l'unanimité des voix.

**6) MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2021-149 RELATIVE A L'AVENANT A LA CONVENTION CADRE DE REVERSEMENT (INRIA)**

**Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage**

Modification de la délibération 2021-149 adoptant l'avenant n°1 à la Convention cadre de reversement sur l'aide attribuée par l'ANR dans le cadre de l'action Instituts interdisciplinaires d'intelligence artificielle (3IA) au titre de l'exercice 2021.

L'objet du présent avenant n°1 est de définir les conditions et modalités du reversement par l'Etablissement coordinateur à l'Etablissement partenaire INRIA :

- du montant de l'avance sur la part de financement des chaires correspondant à sa Part du projet pour l'année 2021
- des 5% de frais de gestion calculés sur la base des ressources justifiées en 2020

La modification porte sur le montant de 1 258 910,82€ du reversement inscrit à l'avenant n°1 à la convention cadre de reversement à l'INRIA dans le cadre des projets « Instituts Interdisciplinaires d'Intelligence Artificielle - 3IA », au titre de l'exercice 2021.

Le nouveau montant du reversement par l'établissement coordinateur est de 1 243 910,82€.

16

La modification de la délibération n°2021-149 du 16 décembre 2021 portant approbation des conventions visées par délégation est approuvée à l'unanimité des voix.

**7) MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2021-110 FIXANT L'ENVELOPPE DEDIEE A LA GRATIFICATION DES PARTICIPANTS A L'ETUDE DU GREDEG**

**Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage**

Modification de la délibération n°2021-110 fixant l'enveloppe dédiée à la gratification des participants à l'étude du GREDEG

L'enveloppe allouée fixée par délibération n°2021-110 était de 2 500€. Ce montant est dédié à la gratification des participants à l'étude online sur l'analyse du comportement des individus face aux risques organisée par le Groupe de Recherche en Droit, Economie, Gestion.

Or l'expérimentation finale a généré 3 513,50€ de rétributions pour les sujets des expériences.

La modification de la délibération n°2021-110 du 25 novembre 2021 fixant l'enveloppe dédiée à la gratification des participants à l'étude du GREDEG est approuvée à la majorité des voix, 25 voix pour et 2 abstentions.

## 8) AUTORISATION D'ACHAT D'UNE COURONNE FUNERAIRE

### Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage

Autorisation d'achat d'une couronne funéraire d'un montant de 190.90€ pour le décès du Pr Jolibert (membre extérieur actif de l'IAE). Le montant est supérieur à la délégation de pouvoir du Conseil au Président (150€) d'où la nécessité d'une validation du Conseil.

Il est envisagé que le montant de la délégation soit revu à la hausse dans une délibération ultérieure du Conseil.

L'achat d'une couronne funéraire d'un montant de 190,90€ pour le décès d'un collaborateur de l'Institut d'Administration des Entreprises- IAE est approuvée à l'unanimité des voix.

## 9) SUBVENTION 2022 AU PROFIT DU COMITE D'ACTION SOCIALE DE L'UNIVERSITE - CASUN

### Présentation de Mme Patricia ANDREA, Présidente du Conseil d'administration du CASUN

Depuis 1975 le CASUN est élu par les personnels au profit des personnels.

Le CASUN fonctionne ainsi, depuis plus de 45 ans, sur l'histoire et l'usage, fort de la confiance des différents Présidents. Il complète pour le volet loisirs et culture, l'action sociale interministérielle imposée par le passage à l'autonomie des établissements.

Le développement d'actions s'inscrivant dans l'animation de la vie universitaire pourra être poursuivi sur les reliquats de l'année précédente afin d'assurer un budget constant, levier du maintien du pouvoir d'achat des personnels et leurs familles, sur leurs activités culturelles, sportives et de loisirs.

Le CASUN bénéficie, au-delà de l'hébergement, d'un poste de secrétaire à mi-temps mis à disposition par l'université.

Il fonctionne grâce une subvention annuelle versée par l'établissement. Cette somme est utilisée pour subventionner les œuvres ou projets à caractère social en accordant des réductions supplémentaires pour la participation aux activités proposées : billetterie, voyages, enfance.

La demande de subvention pour l'année 2022 s'établit à 23 000€.

La subvention au profit du Comité d'Action Sociale de l'Université – CASUN, au titre de l'année 2022 est approuvée à la majorité des voix, 27 voix pour et une abstention.



## IV - QUESTION STRATEGIQUE

### 10) STRATEGIE SCIENCE ET SOCIETE

#### Présentation de M. Noël DIMARCQ, Vice-président Recherche et Innovation

Un avis favorable du conseil académique du 3 mars 2022 a été rendu.

Un axe de la stratégie d'Université Côte d'Azur, le volet Science et Société. Les objectifs :

- Favoriser la diffusion de la culture scientifique et technologique afin de former des citoyens éclairés.
- Organiser et prendre part aux débats sur les enjeux sociétaux en identifiant et accréditant des experts Université Côte d'Azur.
- Identifier et travailler avec le monde associatif, les collectivités et les entreprises de la Côte d'Azur en vue de construire une vision partagée de notre futur.
- Positionner Université Côte d'Azur comme un acteur majeur du développement culturel et artistique azuréen.

L'organisation actuelle à Université Côte d'Azur :

- Cellule de culture scientifique et technique
- 3 personnels
- Rattachée à la DRVI

19

L'organisation actuelle pour le site Université Côte d'Azur :

- Cellule de coordination de site pour la diffusion de la culture scientifique et technique
- Site web commun : [csti-cotedazur.fr](http://csti-cotedazur.fr)
- Projets fédérateurs :
  - Nuit Européenne des Chercheurs
  - Cordées de la réussite

Développer Science et Société pour l'université. Les actions :

- Déploiement du réseau des correspondants Science et Société dans les laboratoires
- Accompagnement des chercheurs pour un volet Science et Société dans l'ensemble des projets de recherche
- Reconnaissance de l'implication des enseignants chercheurs dans les activités Science et Société (synergie avec le plan d'actions HRS4R)
- Nouvelles formations proposées en médiation et en sciences participatives

Mise en place d'un réseau territorial : Science Avec et Pour la Société (SAPS). Les actions :

- Evolution de la cellule de coordination de site pour la diffusion de la culture scientifique et technique à une Commission Universitaire SAPS (stratégie SAPS, soutien financier SAPS, ...)
- Un format élargi avec d'autres partenaires clés : rectorat, collectivités, entreprises et associations de médiation scientifique

### Renforcer la médiation scientifique :

La médiation scientifique encourage le public à s'appropriier des connaissances scientifiques pour prendre des décisions personnelles et citoyennes éclairées.

- En lien avec l'ensemble des thématiques et des composantes
- Développement de nouvelles approches : jeux d'enquête, de rôle ou de plateau
- Création d'une plateforme pour des événements virtuels
- Soutien d'une programmation annuelle de manifestations scientifiques grand public

### Développer les sciences participatives :

Les sciences participatives sont des formes de production de connaissances scientifiques auxquelles des acteurs non scientifiques-professionnels participent de façon active et délibérée.

- Informer et sensibiliser la communauté scientifique
- Soutenir et accompagner les chercheurs en proposant des outils et formations adaptés
- Financer et valoriser les projets de sciences participatives et les chercheurs investis
- Soutien au développement de la boutique des sciences OTECCA

### Favoriser les rencontres science & arts :

Imaginer des approches innovantes de médiation scientifique dans un lien Science et Arts revisité, en lien avec les composantes artistiques d'Université Côte d'Azur et les musées locaux.

- Exposition « Un Monde Géométrique » en novembre 2022 au Musée d'Art Contemporain de Santiago (MAC) et sur la Côte d'Azur en 2023 – Collaboration Université du Chili & Université Côte d'Azur
- Proposition d'un festival Science'Arts Côte d'Azur

20

### Valoriser l'expertise scientifique et aider à la décision publique :

Investir le champ médiatique pour une meilleure exploitation des connaissances des chercheurs au service de la société.

- Inventaire des compétences de la recherche - ciblé Science et Société
- Partenariat avec The Conversation
- Organiser des débats et des controverses au service du public et des décideurs
- OTEZIA pour l'intelligence artificielle

### Assurer une meilleure visibilité, permettre une meilleure accessibilité, renforcer les impacts de nos actions :

Rapprocher les sciences et les citoyens

- Projet de création d'un espace pilote dédié aux sciences au cœur de la ville, animé par les acteurs SAPS (personnels universitaires et ONR, associations de médiation scientifique)
- Evolution du site fédérateur csti-cotedazur.fr en plateforme de référence SAPS, cartographie exhaustive médiation + sciences participatives

### Coordination :

- Chargée de mission
- Service science et société au sein de la DRVI

#### Les moyens financiers :

- budget annuel Université Côte d'Azur
- subventions et soutiens matériels des collectivités
- AAP du 1 % ANR
- Projet PIA4 ExcellenceS
- AAP Labellisation Réseau Territorial SAPS

*M. FORCIOLI s'interroge sur la mise en place de ce service Science et Société, car certaines initiatives mentionnées sont déjà mises en œuvre par les équipes de recherche. Dans quelle mesure ce service pourra aider les équipes ? Quant au 1% sur ANR, il faut rappeler que le consortium qui monte une ANR s'inquiète déjà lui-même de la diffusion grand public de ses résultats.*

*M. DIMARCQ assure que le service tel que présenté et qui existe déjà depuis un certain temps au sein de la DRVI, aide et accompagne les chercheurs qui en ont besoin. La première mission sera de recenser l'intégralité de tout ce qui est déjà accompli sur le site. L'expérience acquise sur certaines opérations pourrait être mise à profit pour celles à venir. Le 1% ANR est dédié à l'aspect SAPS, (récupérés sur les contrats ANR 2018, 2019, 2020 de l'ordre de 100 000€).*

*Dans le cadre de l'appel à projet SAPS, pour obtenir la labellisation du ministère, l'université doit avoir une stratégie science et société validée par ses instances.*

La stratégie « Science et Société » est approuvée à la majorité des voix, 18 voix pour et 7 abstentions.

## V – QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

### **11) CREATION ET STATUTS D'UCA SPORT**

#### **Présentation de M. DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration et Mme Laetitia COCHIN, Vice-présidente Vie Universitaire et de Campus**

Un avis favorable du Comité de Pilotage d'Etablissement du 21 février 2022 a été rendu.

Un avis du Comité Technique du 23 février 2022 a été rendu.

Un avis de la commission des statuts du 22 février 2022 a été rendu.

#### Le contexte

Depuis un certain nombre d'années, il n'y avait plus de service des sports structuré autour de statuts et règles de fonctionnement. Un premier travail d'élaboration des statuts entrepris en 2017 a été interrompu par une réforme en 2018, qui a suscité un climat de crispations. En 2020 lors de la prise de fonction de M. BRISSWALTER, les activités ont repris mais la crise sanitaire du COVID a freiné cet élan. Dès lors un groupe de travail a été constitué (composé de Mme D'Arippe Longueville, M. Dellamonica, M. Espallargas, M. Choplin, M. Montagnon) pour la constitution des statuts de ce service des sports.

L'objectif est d'arriver à une structure efficace et opérationnelle qui permettra le développement de la politique sportive de l'établissement.

Mme LABAT JACQMIN émet un avis réservé sur ce type d'organisation.

M. DALLOZ précise que ce service composé d'enseignants met en œuvre la politique sportive décidée par la gouvernance.

M. PHILIPPE rapporte les remarques faites en comité technique par les collègues enseignants du sport qui ne sont pas satisfaits de l'ajout de terme enseignants à l'article 3 du projet de statuts : « Sous l'autorité du Président ou de la Présidente d'Université Côte d'Azur, le directeur d'UCA Sport met en œuvre les missions définies à l'article 1 et dirige le service. Il est le responsable hiérarchique des personnels enseignants qui y sont affectés. ».

Le service ne compte aucun personnel BIATSS (cf. l'organigramme) pour les accompagner, tout est sous le contrôle et l'autorité du service de la vie universitaire. Le CT avait voté contre cette proposition.

Il appelle à voter contre ces statuts du fait de l'inadéquation entre le texte élaboré en groupe de travail et celui qui est présenté en conseil.

M. DALLOZ rappelle qu'il a déjà répondu au CT sur ce point : l'organisation administrative n'était pas l'objet du groupe de travail. A aucun moment il a été évoqué le fait que la formulation antérieure supposait qu'il y aurait des personnels BIATSS affectés à ce service.

Cette reformulation a été faite par la DAJIM par souci de conformité avec la réglementation. Le conseil d'administration ne serait qu'une chambre d'enregistrement s'il ne pouvait pas décider en séance de modifier ou amender les éléments constitutifs des sujets proposés au vote.

Considérer que ce qui est élaboré par le groupe de travail est immuable n'est pas une règle admise.

Ces questions ne relèvent pas des statuts et donc du vote qui va être exprimé.

M. PHILIPPE suggère que soit uniquement indiqué que le directeur a sous son autorité les personnels, sans préciser enseignants, ce qui aurait permis de décider d'une organisation ultérieurement.

M. BRISSWALTER indique que ce point a été longuement débattu en Comité Technique. La DVU sera en soutien à l'organisation administrative d'UCA Sport qui est l'entité qui définit la politique sportive grâce aussi à un comité de pilotage composé d'experts.

L'opérationnalisation de cette politique n'est pas l'objet de ses statuts.

22

La création du service commun UCA Sport et le règlement de fonctionnement et d'organisation sont approuvés à la majorité des voix, 16 voix pour, 7 voix contre et 2 abstentions.

## 12) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES FINANCES

### Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

#### ➤ Composition de la commission des finances

Membres titulaires de la Commission :

- Le Vice-président d'UCA en charge des Finances
- Deux élus CA/CAC Enseignants
- Deux élus CA/CAC BIATSS
- Un élu Usager CA
- Un représentant de la DGS d'UCA
- Un représentant de l'Agence comptable

Membres suppléants de la Commission :

- Un élu CA/CAC Enseignants
- Un élu CA/CAC BIATSS

-Un élu Usager CA

- Un appel à candidatures a été lancé lors de la précédente séance du Conseil d'administration.

Candidats BIATSS titulaires : M. CREMOUX Pascal, M. PHILIPPE Erwan. Suppléante : Mme HERITIER Camille

Candidats PR titulaires : M. ROUX Christian, M. GAUTERO Michel, M. LECOUTEUX Guilhem  
Suppléante : Mme FEDELE Carine

- Un appel candidatures a été lancé pour la désignation du membre titulaire et son suppléant du collège des usagers

Deux candidatures : M. Andrea ORABONA et M. Rémy BRUNY.

Les deux candidats du collège usagers souhaitent être titulaires, il doit donc être procédé à un vote.

*Mme LABAT-JACQMIN déclare que le vote ne sera pas totalement secret, étant donné que la séance est en visio-conférence. Elle demande donc à ce qu'il soit reporté à la prochaine séance.*

### 13) REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE ET PEDAGOGIQUE DE L'INSPE

23

#### Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

Remplacement de Madame Schmider par Monsieur Alessandro Bergamaschi comme membre permanent du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique (COSP) de l'INSPE.

Le dernier Conseil d'Institut de l'INSPE, qui s'est tenu le 19 janvier 2022, a émis un avis positif sur cette désignation, prérogative nécessaire indiquée dans les statuts de l'INSPE.

Statuts de l'INSPE :

Article 17 – Composition du COSP

Le COSP est composé de 24 membres répartis de la manière suivante :

- 6 enseignant-e-s et assimilé-e-s (PU, DR, MC, CR, autres enseignants) désigné-e-s par le CA de l'UCA, après audition de représentants du CI,
- 6 enseignant-e-s et assimilé-e-s (PU, DR, MC, CR, autres enseignants) désigné-e-s par le CA de l'Université de Toulon, après audition de représentants du CI,
- 6 personnalités extérieures désigné-e-s par le Recteur d'Académie,
- 6 personnalités extérieures ne relevant ni des universités partenaires ni de l'Education Nationale désigné-e-s par le CI de l'INSPE.

Le mandat des membres du COSP est de cinq ans à l'exception de celui des représentants des usagers qui sont désignés pour deux ans.

La nomination de Monsieur Alessandro Bergamaschi en qualité de membre permanent du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique – COSP, de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education - INSPE est approuvée à l'unanimité des voix.

## VI - QUESTIONS FORMATION & VIE UNIVERSITAIRE

### **14) MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2022-011 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UNIVERSITE COTE D'AZUR DU 18 JANVIER 2022 RELATIVE AUX CAMPAGNES D'ACCES EN 1ERE ANNEE DE MASTER POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023**

#### **Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Etudes et de la Formation**

Un avis favorable du conseil académique du 3 mars 2022 a été rendu.

M. CREMOUX rectifie l'erreur matérielle qui s'est glissée dans l'énoncé du point dans l'ordre du jour.

Le ministère souhaitait mettre en place une plateforme nationale de candidature pour les masters dès cette année et a demandé expressément aux établissements de ne pas voter de campagne au niveau local ; finalement cette plateforme ne sera opérationnelle que l'année prochaine.

Cette campagne doit donc être votée par l'établissement au plus tôt.

A la demande du département d'Allemand il n'y a plus de sélection pour le master MEEF second degré Allemand.

M. PHILIPPE demande si globalement il y a une diminution des effectifs en M1.

M. CREMOUX répond que cette année on compte 3892 places en M1 et l'an dernier 4239.

24

La modification de la délibération n° 2022-011 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur du 18 janvier 2022 relative aux campagnes d'accès en 1<sup>ère</sup> année de Master pour l'année universitaire 2022-2023 est approuvée à la majorité des voix, 21 voix pour et 4 abstentions.

### **15) POLITIQUE TARIFAIRE DU SERVICE FORMATION CONTINUE ET TARIFS REPRISE D'ETUDES 2022-2023**

Un avis favorable du conseil académique du 3 février 2022 a été rendu.

#### **Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Etudes et de la Formation**

La politique tarifaire de la formation continue reste inchangée par rapport à l'an dernier.

Les modifications sur les reprises d'études 2022-2023 pour les diplômés porte sur

- Le portail SITE - Licence Pro industries chimiques et pharmaceutiques analyse et contrôle (ICPAC)
- L'EUR SPECTRUM - Master Chimie moléculaire, parcours formulation, analyse, qualité (FOQUAL)
- L'EUR HEALTHY - Master 1 & 2 Ingénierie de la santé
- Le Master en sciences - Biologie computationnelle
- La Master en sciences - Music Scoring for Visual Music Sound Design

- Le Master en sciences - Affluencers & Luxury Business

#### Les motifs

- Alignement sur les tarifs pratiqués par les autres formations équivalentes, après plusieurs années sans augmentation.
- Nouvelles charges sur les formations professionnelles à prendre en compte.

*M. PHILIPPE pense que la politique tarifaire de la formation continue est assez complexe et demande si les demandeurs d'emplois ont bien accès à ces formations aux tarifs d'Etat.*

*M. BRANDINELLI informe qu'il existe bien une procédure pour les demandeurs d'emplois qui permet de les exonérer de tout ou partie de la formation selon les dossiers de demande.*

La politique tarifaire et les tarifs 2022-2023 de la Formation Continue d'Université Côte d'Azur sont approuvés à la majorité des voix, 18 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions.

Plus rien ne reste à délibérer, la séance est levée à 12H00

Dates du prochain conseil d'administration : 15 mars 2022

Pour le Président d'Université Côte d'Azur  
et par délégation  
Le Vice-Président  
Conseil d'Administration  
Marie DALLOZ